Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.10028 — Black Diamond Capital Management/Investindustrial Group/Phenolic Specialty Resins Business of Hexion)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2020/C 435/04)

1. Le 4 décembre 2020, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Black Diamond Capital Management LLC («Black Diamond», États-Unis),

— Fusion Investment S.a.r.l («FI», Luxembourg), contrôlée par Investindustrial S.A. («Investindustrial», Luxembourg), et

— Phenolic Specialty Resins Business of Hexion (la «cible»), appartenant à Hexion Inc («Hexion», États-Unis).

Black Diamond et Investindustrial (ci-après dénommées collectivement les «parties notifiantes») acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Hexion's Phenolic Specialty Resins Business (ci-après l'«opération envisagée»).

La concentration est réalisée par achat d'actifs.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Black Diamond: société de conseil en investissement spécialisée dans quatre secteurs: (i) fonds de placement investissant, avec prise de contrôle, dans des titres en difficulté/privés (« *control distressed/private equity funds* »); (ii) fonds spéculatifs; (iii) un fonds à capital fixe investissant, sans prise de contrôle, dans des titres en difficulté (« *a non-control stress/distressed closed end fund* »); et (iv) obligations structurées adossées à des emprunts;

— Investindustrial: groupe de sociétés d'investissement, de participation et de conseil financier gérées de manière indépendante; les filiales de fonds gérées de manière indépendante par les sociétés d'Investindustrial investissent principalement dans des entreprises de taille moyenne présentes dans des secteurs tels que les biens de consommation et les loisirs, les soins de santé et les services ainsi que la fabrication industrielle;

— Hexion: producteur de résines thermodurcissables et de résines et revêtements adhésifs et structurels; la cible produit essentiellement des résines phénoliques spécialisées, qui sont utilisées dans des applications nécessitant une résistance extrême à la chaleur et une grande dureté, telles que les plaquettes de frein pour véhicules automobiles et poids lourds de qualité FEO vendues sur le marché des pièces détachées, les systèmes de filtration, les composants d'aéronefs et les résines de fonderie.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

Affaire M.10028 — Black Diamond Capital Management/Investindustrial Group/Phenolic Specialty Resins Business of Hexion

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopie ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE